

RCS : VANNES
Code greffe : 5602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VANNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 00964
Numéro SIREN : 844 627 083
Nom ou dénomination : 23h12

Ce dépôt a été enregistré le 21/11/2019 sous le numéro de dépôt 14277



19, RUE DES TRIBUNAUX - CS 62505
56019 VANNES CEDEX
NET : www.infogreffe.fr

MAITRE MARIE-SOPHIE LANGERON - Avocat
32, rue de Peletier
75009 Paris

N/REF : RCS VANNES 844 627 083 (2018 B 964)
Dépôt d'acte(s) de société
23h12
28, rue Lieutenant Colonel Maury
56000 Vannes

Nos références à rappeler :
AMANDINE VARNES /

**RECLAMATION CONCERNANT LE DEPOT DU DOCUMENT RELATIF AU
BENEFICIAIRE EFFECTIF**

(L. 561-46, R. 561-56 et suivants du code monétaire et financier)

M. ,

Après contrôle du dépôt en annexe au registre du commerce et des sociétés, du document relatif au bénéficiaire effectif concernant la société ou l'entité juridique, visée ci-dessus, reçu au greffe le 16/01/2018 , nous avons le regret de vous aviser qu'il est incomplet ou non-conforme.

Pour procéder à la régularisation de ce dépôt, il convient de nous adresser ou réaliser ou de corriger :

- **Le document du bénéficiaire effectif reçu n'est pas conforme :**

***La date à laquelle la personne est devenue bénéficiaire effectif est la date de signature des statuts : ici le 12/12/2018**

***Merci de nous faire parvenir le document en original.**

En joignant la copie de ce courrier.

IMPORTANT :

*** Si la régularisation n'implique pas la réalisation d'une inscription modificative au RCS :**

Vous disposez d'un délai de 15 jours à compter de cette réclamation pour régulariser le dépôt du document relatif au bénéficiaire effectif. A l'expiration de ce délai et en l'absence de régularisation, nous serons dans l'obligation de prendre une décision de rejet du document relatif au bénéficiaire effectif.

*** Si la régularisation consiste dans la réalisation d'une inscription modificative au RCS, accompagnée ou non de la régularisation du DIBE :**

Vous disposez d'un délai de 30 jours à compter de cette réclamation pour procéder à la ou aux régularisations ci-dessus. A l'expiration de ce délai et en l'absence de régularisation, nous serons dans l'obligation :

- de prendre une décision de rejet du document relatif au bénéficiaire effectif,
- de saisir le juge commis à la surveillance à l'effet qu'il enjoigne, le cas échéant sous peine d'astreinte, la personne immatriculée au registre du commerce et des sociétés de procéder à l'inscription modificative au R.C.S. visée ci-dessus (art. L. 123-3 à 2 du code de commerce).

Dans tous les cas :

Nous vous rappelons par ailleurs que le fait de ne pas déposer ou de déposer, de manière inexacte ou incomplète, le document relatif au bénéficiaire effectif, expose la société ou l'entité juridique défaillante à une injonction sous astreinte du président du tribunal de commerce (article L. 561-48 du code monétaire et financier), ainsi qu'aux sanctions pénales visées à l'article L. 561-49 du code monétaire financier, soit une amende maximale de 37 500 € et des peines complémentaires notamment la dissolution, la fermeture des établissements, l'exclusion des marchés publics et l'interdiction d'émettre des chèques ou d'utiliser des cartes de paiement. Par ailleurs, le représentant légal s'expose à une peine d'emprisonnement de six mois et 7 500 € d'amende, outre les peines d'interdiction de gérer et de privation partielle des droits civils et civiques.



DOCUMENT RELATIF AU BENEFICIAIRE EFFECTIF D'UNE SOCIETE

(L. 561-46, R. 561-55 et suivants du code monétaire et financier)

I. INFORMATIONS RELATIVES A LA SOCIETE DECLARANTE

Dénomination sociale : 23412
N° unique d'identification (SIREN) : 864 627 083 Immatriculation au RCS du greffe de : VANNES
Forme juridique : Société par actions simplifiée (à associé unique)
Adresse du siège social : 28 rue du lieutenant colonel Nauy
Code postal 56000 Commune VANNES Pays FRANCE

II. INFORMATIONS SUR LE BENEFICIAIRE EFFECTIF DE LA SOCIETE

1) Informations sur l'identité du bénéficiaire effectif :

Civilité : Madame [X] Monsieur []
Nom de naissance : GHARNOUTI
Nom d'usage : GHARNOUTI
Pseudonyme :
Autres prénoms :
Prénom principal : Leila
Né(e) le : 04/10/70 à : Clichy - la - Boissière
Département / Pays : 92 / France
Nationalité : Française
Adresse du domicile : 104T Boulevard Voltaire
Code postal 75011 Commune PARIS Pays France

2) Informations sur les modalités du contrôle exercé par le bénéficiaire effectif sur la société (R. 561-1 du code monétaire et financier) :

[X] a) Détention :

[X] directe et/ou [] indirecte* de plus de 25% du capital. Précisez le pourcentage total : 100 %
[X] directe et/ou [] indirecte* de plus de 25% des droits de vote. Précisez le pourcentage total : 100 %

* En cas de démembrement de propriété ou de détention indirecte, précisez les modalités (les personnes agissant en qualité d'usufruitier ou de nu-propriétaire, chaîne(s) de personnes morales, indivision...) sur le feuillet DBE-S-bis (au III 1) à joindre au présent document.

[] b) Exercice, par tout autre moyen (autre que le a), d'un pouvoir de contrôle par le bénéficiaire effectif sur la société déclarante au sens des 3° et 4° du I de l'article L. 233-3 du code de commerce (soit en déterminant en fait, par les droits de vote dont il dispose, les décisions dans les A.G. / soit en disposant, en étant associé ou actionnaire, du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance) **

** Précisez les modalités de ce contrôle (pacte d'associés, groupe familial...) sur le feuillet DBE-S-bis (au III 2) à joindre au présent document.

Ou, à défaut (uniquement si aucune personne physique ne remplit les conditions des cas a) et b)) :

[] c) Représentant légal 1

121218

3) Date à laquelle la personne est devenue bénéficiaire effectif de la société : 18/12/19

III. AUTRES INFORMATIONS

[X] Il n'existe pas de bénéficiaire effectif autre que celui mentionné dans ce document.

Ou

[] Il est joint à ce document (nombre) document(s) annexe(s), (DBE-S-2), soit autant de documents annexes (DBE-S-2) que de bénéficiaires effectifs supplémentaires, dont le contenu est approuvé par ma signature ci-après.

ATTENTION : Le fait de ne pas déposer au greffe ou de déposer, de manière inexacte ou incomplète le document relatif au bénéficiaire effectif constitue un délit pénal (article L. 561-49 du code monétaire et financier).

Fait à VANNES le 14/06/2019
Nom, prénom du représentant légal : Leila GHARNOUTI

Signature :

[Signature]

1 Aucun des moyens définis aux a) ou b) du 2) n'a permis d'identifier un bénéficiaire effectif. En conséquence, le ou les bénéficiaires effectifs sont la ou les personnes physiques qui occupent directement ou indirectement (par l'intermédiaire d'une personne morale) la position de représentant légal de la société déclarante.